

représentants, dont pas un n'est catholique, demandent à l'exception de deux, l'abolition de notre langue et le changement de nos lois scolaires, pour nous imposer de prétendues écoles neutres, qui ne sont autre chose que des écoles anti-catholiques, si même elles ne sont pas des écoles sans Dieu.

Jugez qu'elle en sera la conséquence, dans un pays nouveau, un pays sauvage. Ces demandes s'adressent à Son Excellence le Gouverneur général au nom des habitants du Nord-Ouest. On n'ignore pas assurément combien nous y sommes opposés, mais nous ne comptons plus aux yeux de ces messieurs.

Ce mépris affecté pour la population française catholique a déjà eu de bien tristes résultats. Bien que les Métis n'aient rien gagné en se révoltant, ils n'en sont pas pour cela plus insensibles au mépris. Rien ne serait facile comme de mettre aujourd'hui le feu aux poudres. Qu'un de ces prétendus loyaux, si disposés à trouver notre loyauté et notre patriotisme en défaut, suppose qu'une nouvelle révolte lui profitera, il lui sera d'autant plus aisé de soulever notre population, que nos catholiques n'ont plus dans le clergé la confiance qu'ils avaient autrefois. On leur a tant dit que nous sommes généralement rétribués par le gouvernement fédéral pour le supporter contre eux, qu'ils ont fini par le croire. Assurément, nous l'avons soutenu, comme nous soutenons toujours l'autorité; mais il nous faut le reconnaître, nous en sommes bien mal récompensés, et ceux qui, pour cela, nous ont blâmés, se trouvent jusqu'à un certain point justifiés. Cependant, ce parti catholique français, qu'on ne voit plus, a des droits qu'on ne peut lui ravir sans injustice, il en a même à la reconnaissance de ce parti fort et puissant qui tend à l'opprimer. Ne sont-ce pas en effet les Canadiens-Français et les Métis qui ont rendu possible la colonisation du Nord-Ouest, qui ont facilité les rapports des blancs avec les Sauvages, qui sont encore aujourd'hui le vrai trait-d'union entre les uns et les autres? Mais la reconnaissance, le souvenir même d'une obligation n'est pas, paraît-il, la vertu des puissants; il faut, nous minorité, nous résigner à ne plus compter dans la société, trop heureux si on nous permet de vivre comme des parias et des vaincus. Malgré une certaine dose d'humilité que je m'efforce de cultiver en moi, il m'en coûte cependant, pour moi et pour les miens, de me résigner à vivre à ces conditions. Il faudrait, me répète-on toujours, organiser vers le Nord-Ouest une émigration française et catholique. C'est bien la vérité, mais que puis-je faire dans ce but? On ne peut rien sans argent, et il me manque, notre population est pauvre. Si je m'adresse, dans ce but, à votre charité, vous me direz sans doute, comme plusieurs de vos diocésains que je ne blâme pas pour cela: il ne faut pas dépeupler la province de Québec pour peupler cet immense Nord-Ouest. Très bien, Messieurs, mais sans vous affaiblir, accordez-nous au moins les miettes de vos tables. Combien de milliers de vos diocésains passent chaque année aux Etats-Unis, où ils perdent trop souvent la santé de l'âme et du corps, et sont en outre perdus non seulement pour votre province, mais encore pour le Dominion, à moins qu'on ne suppose qu'ils préparent l'union du Canada aux Etats-Unis. Vous et moi, Messieurs, au Canada d'autres vœux et d'autres espérances.

Si seulement depuis dix ans le quart de ceux de vos diocésains qui ont passé à l'étranger fussent venus chez nous, nous serions peut-être encore la majorité, ou au moins nous serions une puissante minorité, avec laquelle il faudrait compter, et contre laquelle il ne serait pas question de forger des lois d'exception. On nous envoie pour peupler ce territoire, pour peupler nos terres dirai-je avec les Sauvages, les Métis et les Canadiens-français auraient même un certain droit à user de cette expression, car ce sont des Canadiens qui ont découvert cette immense contrée, ce sont les Canadiens et les Métis qui l'ont ouvert à la religion, à la colonisation et à la civilisation. On nous envoie, dis-je pour utiliser nos terres des gens de toute nation, de toute religion, et trop souvent des gens sans foi et sans religion; on va chercher bien loin des Mennonites, on reçoit même des Mormons qu'on semble vouloir donner pour exemples à nos Pieds-Noirs, et on laisse partir chaque année une foule de Canadiens honnêtes et laborieux, mais trop pauvres pour venir s'établir ici. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que c'est là un mal sérieux? Est-ce qu'on ne pourrait pas y trouver un remède? Puisque notre gouvernement ne semble pas vouloir s'en occuper, il me semble qu'aides par votre patriotisme et dévoué clergé, vos pieux et éclairés et souvent influents laïques, avec la généreuse charité et le concours de tous, vous procureriez à ces braves Canadiens les moyens de venir s'établir convenablement au Nord-Ouest. Vous obtiendriez du gouvernement fédéral et des compagnies de chemin de fer, les moyens de conserver au Canada de bons et honnêtes citoyens, et la province de Québec n'en souffrirait pas, mais se fortifierait

M. AMYOT.

en étendant son influence, et protégerait en même temps de pauvres Canadiens qu'on veut sur leurs propres terres réduire à la condition de parias.

Je vous en supplie donc, Eminence et Vénérés Seigneurs, tant en mon nom qu'au nom de nos missionnaires, du parti catholique et français du pays, au nom surtout des intérêts de l'église dans le Nord-Ouest, voyez dans votre sagesse ce que vous pourrez faire, et de grâce, au nom de Dieu, agissez en conséquence.

En vous demandant pardon de mon importunité, je vous prie, Eminence et Révérendissimes et Vénérés Seigneurs, de croire au profond respect de votre dévoué et reconnaissant serviteur et frère.

2° Le gouvernement a-t-il quelque raison de mettre en doute la véracité de Sa Grandeur Mgr Grandin, le signataire de la dite lettre? 3° Le gouvernement se propose-t-il de prendre quelques mesures pour remédier aux griefs dont se plaint Sa Grandeur, lesquelles, et quand se propose-t-il d'en agir ainsi?

Sir JOHN A. MACDONALD: Le gouvernement n'a pas reçu la lettre dont il est question dans cette interpellation; il n'en a pas, non plus, reçu de copie. J'ai appris qu'elle avait été publiée, sans signature, dans le *Witness* de Montréal.

M. AMYOT: Il y a deux autres interpellations à la fin.

M. KIRKPATRICK: Pas dans cette copie.

M. AMYOT: Elles sont dans la version française. C'est maintenant la langue anglaise qui recule.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je dirai simplement que la lettre n'est jamais venue à la connaissance du gouvernement, si ce n'est comme je viens de le dire. Le gouvernement s'occupera des plaintes de Monseigneur Grandin, et de celles de tout autre membre du clergé ou personne quelconque, au Canada, qui en aura à porter.

SERVICE DE LA MALLE DE L'ILE AUX GRUES.

M. CHOQUETTE: Est-ce l'intention du gouvernement de faire faire à l'avenir le service de la malle de l'île aux Grues, dans le comté de Montmagny, par voie de Montmagny ou de l'Anse à Gales?

M. HAGGART: Le ministère des postes s'occupe maintenant de cette question. Aucune décision n'a encore été prise.

HAVRE DE SUMMERSIDE, I. P. E.

M. PERRY: A-t-il été fait, pendant l'année 1889, une nouvelle étude pour un brise-lames à l'entrée du havre de Summerside, dans l'île du Prince-Edouard, tel que promis par le ministre des travaux publics pendant la dernière session? Si oui, l'ingénieur a-t-il fait un rapport à ce sujet?

Sir HECTOR LANGEVIN: Oui, on a examiné, l'été dernier, le havre de Summerside et un rapport a été présenté. Les travaux projetés pour l'amélioration de l'entrée du havre consistent en un brise-lames se dirigeant vers le sud, depuis Willings Point, distance de 3,800 pieds, et, en un autre, depuis le phare, 1,000 pieds, dans une direction sud vers Indian-Head; le coût de ces travaux est évalué à \$75,000.